



Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges

Site internet : www.smdev88.fr



Gilles CHAMPAGNE
Président du S.M.D.E.V.

Comme toutes les communes vosgiennes, notre commune est adhérente au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (S.M.D.E.V.), à qui elle a délégué sa compétence pour organiser et gérer le service public de distribution d'électricité sur son territoire.

Pour accomplir sa mission d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité sur le territoire Vosgien, le S.M.D.E.V. a confié la gestion du réseau dont il est propriétaire, soit plus de 10 750 km de réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (230 volts), à l'entreprise ENEDIS (ex ERDF) par un contrat de concession d'une durée de 30 ans, conclu en 1995.

Le S.M.D.E.V. et ENEDIS travaillent ainsi en étroite collaboration pour répondre au mieux aux besoins des communes et des usagers, et la maîtrise d'ouvrage des différents travaux est répartie entre les deux entités en fonction des critères suivants : nature des travaux (renforcement, extension, enfouissement de réseau) et classement de la Commune concernée (rurale ou urbaine).

De plus, le S.M.D.E.V. est maître d'ouvrage du génie civil du réseau de communications électroniques coordonné aux travaux relatifs au réseau électrique.

En 2016, le S.M.D.E.V. a ainsi réalisé des travaux d'investissement pour plus de 10 000 000 € :

➤ **Enfouissement : 5 406 847.00 €**

L'enfouissement des réseaux aériens consiste à dissimuler les réseaux électriques et téléphoniques aériens par leur mise en souterrain.

➤ **Renforcement : 2 268 691.00 €**

Les opérations de renforcement consistent à améliorer le réseau de distribution d'énergie électrique afin que la qualité de l'électricité distribuée aux abonnés soit satisfaisante.



➤ **Extension : 1 820 840.00 €**

Une extension du réseau électrique est le prolongement, généralement en bordure d'une voie publique, d'une ligne existante jusqu'à des bâtiments ou des parcelles à alimenter.



La liaison entre le réseau prolongé et la construction s'appelle un branchement.

➤ **Travaux d'Éclairage Public (pour les 217 Communes ayant transféré la compétence) : 691 376.00 €**

Les travaux d'éclairage public permettent l'installation d'équipements visant à éclairer nos cœurs de villages et secteurs particuliers.

➤ **Cartographie des réseaux d'éclairage public :**

Par ailleurs, pour les 217 communes ayant délégué leur compétence relative au réseau d'éclairage public au S.M.D.E.V. pour la période 2015-2018, ce dernier a lancé une grande campagne de détection de ces réseaux afin de pouvoir répondre à ses obligations réglementaires d'exploitant de réseau.

De fait, des personnels des sociétés retenues interviennent sur les voiries pour faire les relevés par géo-référencement. L'opération peut nécessiter la mise en place de signalisation temporaire de chantier et du marquage au sol, mais sans réalisation de travaux de terrassement.

Des Elus et des Agents à votre service :



En 2017, le S.M.D.E.V. est administré par un Comité Syndical de **101 Délégués** dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes rurales et urbaines.

Des propositions visant à moderniser les statuts du Syndicat en 2018, notamment sur la représentation des communes au sein du Comité, seront présentées aux élus fin 2017.

Le Syndicat est présidé par Monsieur Gilles CHAMPAGNE, adjoint au maire de Bonvillet. Il travaille en étroite collaboration avec 4 vice-présidents :

✚ 1^{er} vice-président délégué pour traiter l'ensemble des affaires du Syndicat, en l'absence ou en cas d'empêchement du Président, et délégué au budget : **Monsieur Jean-Marie VOIRIN**, conseiller municipal et ancien maire de Lonchamp,

✚ 2^{ème} vice-président délégué à la communication : **Monsieur Alain PIERRE**, maire d'Uzemain,

✚ 3^{ème} vice-président délégué à la cartographie : **Monsieur Mustafa GUGLU**, conseiller délégué de la ville de Saint-Dié-des-Vosges,

✚ 4^{ème} vice-président délégué au contrôle de concession : **Monsieur Serge RENAUX**, adjoint au maire de Poussay



S. RENAUX – M. GUGLU – G. CHAMPAGNE – J.-M. VOIRIN – A. PIERRE

Ces 5 Elus sont également membres du Bureau, qui traite les affaires courantes, dont les 11 autres membres sont :

Madame Raphaëla CANTERI et Messieurs **Olivier ANCEL**, **Patrice BERARD**, **Frédéric BOTZUNG**, **Michel FORTERRE**, **Jacky GUIBERTEAU**, **Lionel LECLERC**, **Paul RAFFEL**, **Denis RIVAT**, **Bienvenu RUGGERI**, et **Gérard TISSERAND**.

Le S.M.D.E.V. dispose depuis le 1^{er} août 2017 d'une équipe de 16 agents :

✚ 1 Directeur Général des Services ;

✚ 1 équipe technique composée de 9 agents : 1 Directeur Technique, 1 chargé d'affaires en cartographie, 1 chargé d'entretien du réseau d'éclairage public, et 6 techniciens chargés d'affaires sur 8 territoires du Département des Vosges ;

✚ 1 équipe administrative composée de 6 agents : 1 Directrice Générale Adjointe, 1 assistante de direction, 1 chargée de gestion administrative et financière et 3 assistantes polyvalentes.



Le contrôle du concessionnaire :

Le S.M.D.E.V. doit s'assurer de la bonne gestion de la concession afin d'améliorer sans cesse la qualité du service public de distribution d'électricité. Ce contrôle se déroule en deux phases, une première en continu tout au long de l'année et une seconde, ponctuelle, qui a pour but d'examiner trois ou quatre thèmes précis chaque année.

Le rapport annuel de contrôle est ainsi présenté aux Elus et aux représentants du concessionnaire.